



Retard embauche - Monoparental

Par **Aloa2424**, le **12/09/2025** à **14:28**

Bonjour,
Je suis une maman seule. (monoparentale) avec mon fils de 2.5 ans. Je suis salarié depuis 2021 dans une entreprise qui avait avant pour horaires d'embauche une tranche de 08h à 09h. Depuis cette nouvelle année 2025, le nouveau responsable de site à changer les horaires d'embauche pour 8h. Il n'y a donc plus la possibilité d'arrivé entre 8 et 9h.
Depuis Septembre, mon fils étant à l'école et la garderie ouvrant qu'a 7h30, je ne peux pas être à l'heure à mon travail. A cause de mon temps de trajet, j'arrive au travail à 8h15.
Le responsable de site, m'a donc fait parvenir une lettre de rappel et m'a bien indiqué que si cela ne se règle pas, les lettres d'avertissement aller rapidement arrivé. Et donc suite licenciement. Il m'a clairement indiqué que je devais trouver un autre travail qui commencera après 8h.
L'idée, c'est que je suis seule, mon enfant à pas de papa, mes parents ne sont pas a la retraite, et je n'ai pas d'autre famille, j'ai chercher une nounou pour 30 min le matin, je n'ai pas trouver. Comment puis-je faire pour qu'on essaie de trouver un terrain d'entente? Il ne veut rien entendre, mais j'estime quand meme être un peu dans mon droit sachant que quand j'ai signer y'a 4 ans, les horaires été bonnes.

Par **Henriri**, le **13/09/2025** à **12:26**

Hello !
Vos horaires "souples" d'il y a 4 ans sont ils indiqués en dur dans votre contrat de travail ? Sinon quel document de l'entreprise les indiquait-il ?
Mais (malheureusement pour vous) d'une manière générale un employeur n'a pas à prendre en considération les problématiques personnelles de son personnel (l'accompagnement d'enfant par exemple) pour organiser le fonctionnement de son entreprise.
Lecture pour vous Aloa : <https://travail-emploi.gouv.fr/la-modification-du-contrat-de-travail>
A+